

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article6641>

Un espion présumé chez Michelin

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : mercredi 16 janvier 2008

Spyworld Actu

Un ancien ingénieur du fabricant de pneumatiques aurait cherché à vendre des secrets de fabrique au concurrent japonais Bridgestone.

Il aurait cherché à gagner 150.000 euros. Un ingénieur de Michelin de 32 ans est soupçonné d'avoir cherché à vendre des données confidentielles au concurrent japonais Bridgestone. Il a été mis en examen lundi pour livraison à une entreprise étrangère de renseignements dont l'exploitation et la divulgation sont de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation. Un crime qui est passible de quinze ans de réclusion. Il est également poursuivi pour abus de confiance et violation des secrets de fabrique. L'homme sera jugé par le tribunal de Clermont-Ferrand. Il a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de sortie du territoire. Mais le parquet a fait appel de cette décision pour obtenir son incarcération.

Le projet présumé de ce cadre a été déjoué après que Bridgestone a alerté Michelin. Selon une source proche de l'enquête, le fabricant japonais a indiqué avoir reçu un mail le 3 juillet dernier, proposant des informations confidentielles contre 100.000 livres sterling. Michelin a alors tendu un piège à l'auteur présumé de cette proposition en menant la négociation sous l'identité de Bridgestone. Le constructeur de Clermont-Ferrand a alors démasqué l'espion présumé. Cet ancien salarié avait démissionné de son poste en mars 2007, après avoir travaillé pendant cinq années dans la branche poids lourds de Michelin.

Aucune intention de nuire

L'ingénieur est défendu par Me Gilles-Jean Portejoie. Interrogé par lefigaro.fr, l'avocat se dit « étonné de la gravité des chefs d'accusation retenus par rapport aux faits » imputés à son client. « Son acte relève du jeu, un jeu pervers certes, et d'une stupidité sans nom, mais sans intention de nuire. La somme réclamée est ridiculement basse, et les données divulguées étaient masquées ou amputées. Personne d'autre que Michelin n'aurait pu les exploiter. »

Il assure également que son client n'a dévoilé aucun secret de fabrique. « Les données qu'il a cherché à vendre concernaient la stratégie d'entreprise de Michelin, ses priorités de fabrication. Cet ancien responsable de la vulcanisation poids lourds Europe de Michelin était bien noté. Pourtant, il a démissionné. Et je crois qu'il n'a jamais fait le deuil de cette décision. » Me Gilles-Jean Portejoie reconnaît toutefois la difficulté de ce dossier. « Ce n'est pas la plus simple des affaires que j'ai connues. » Spécialiste des affaires sensibles, il a notamment défendu le mari de Lolo Ferrari Eric Vigne, le préfet Bernard Bonnet dans l'affaire Erignac, ou encore Johnny Hallyday et Mazarine Pingeot.

De son côté, Michelin ne souhaite pas préciser les circonstances de l'affaire « car la procédure judiciaire est en cours ». Une porte-parole de la Manufacture rappelle toutefois que « Michelin protège ses secrets et sa propriété intellectuelle de la façon la plus stricte, par des procédures internes, des brevets, et des procédures judiciaires si nécessaire. Nous avons été précurseurs dans de nombreux domaines. Et pour tenir notre rang du numéro un mondial, ou numéro deux selon les taux de change, nous devons garder notre longueur d'avance psychologique. » Le constructeur de pneumatique dépose environ 150 brevets chaque année, et se targue de posséder le plus grand centre européen de recherche chimique. Pas question donc de prendre de prétendues blagues à la légère.



Le savoir-faire de la Manufacture de Clermont-Ferrand relève du secret défense.

Post-scriptum :

<http://www.lefigaro.fr/societes-fra...>